



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2022 le règlement suivant :

- Règlement 2022-1480 modifiant le règlement de zonage
- Règlement 2022-1476 établissant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques au lac du Gros Ruisseau
- Règlement 2022-1484 modifiant et abrogeant le règlement 2001-1006 établissant les normes relatives à la gestion de boues de fosses septiques et de puisards
- Règlement 2022-1486 relatif à l'entretien des installations septiques avec système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Ville de Mont-Joli
- Règlement 2022-1488 modifiant le règlement 2020-1436 concernant la circulation et le stationnement applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec
- Règlement 2022-1489 modifiant le règlement sur les permis et certificats

Toute personne intéressée peut consulter lesdits règlements au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Mont-Joli, ce 13^e jour de juillet 2022.

La greffière,

Kathleen Bossé, OMA

-30-

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h et 12h et de 13h15 à 16h30 le 13^e jour du mois de juillet 2022 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le 13^e jour du mois de juillet 2022.

La greffière,

Kathleen Bossé, OMA